

l'avoir oublié: quand ces règlements dont nous parlons sont-ils entrés en vigueur?

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, le député pourrait-il répéter sa question?

**L'hon. M. Pearson:** Quand les règlements dont nous parlons depuis quelques minutes sont-ils entrés en vigueur?

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, si j'ai bonne mémoire, les règlements régissant le gaz et le pétrole sont entrés en vigueur en avril 1960.

**L'hon. M. Pearson:** J'en conclus que la déclaration faite en mars 1960 par le premier ministre, où il a dit que les priorités s'élevaient à 130 millions d'acres, avait trait à la situation telle qu'elle existait avant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements, et n'avait aucun rapport avec la situation actuelle?

**L'hon. M. Dinsdale:** C'est juste. Peut-être faudrait-il expliquer ici le mot «priorité». Il faut le prendre, d'après moi, dans son sens littéral. Avant la promulgation des règlements, on disait aux sociétés qui s'adressaient au gouvernement pour obtenir des permis qu'aucune disposition ne pouvait être prise tant que les règlements n'étaient pas promulgués. Cela signifiait simplement que la première société qui présentait une demande, passerait en premier, que la deuxième passerait en deuxième, et ainsi de suite. Les concessions ont été accordées selon l'ordre de priorité, et une fois les règlements publiés, on a pu émettre les permis.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, le ministre devrait nous éclairer sur le point suivant. Combien y avait-il d'acres de visées par l'ordre de priorité la veille de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements, et combien de ces acres ont fait l'objet de permis? Si je m'exprime mal, peut-être le ministre pourrait-il commencer par rectifier mon emploi des mots.

**L'hon. M. Dinsdale:** Le député a trouvé à redire hier ou avant-hier, quand je lui ai demandé des renseignements précis à propos de certains chiffres. J'oublie quelle était ma question, mais il ne s'agissait pas de renseignements aussi précis que ce qu'il demande cet après-midi. Quoi qu'il en soit, autant que je me souviens, le chiffre se situait autour de 110 millions d'acres. Si le député le désire, je pourrais faire confirmer ce chiffre par mes fonctionnaires.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre aimerait peut-être que nous passions à autre chose pour lui donner le temps de faire confirmer

[L'hon. M. Pearson.]

ce chiffre. Je trouve qu'on devrait nous renseigner sur la superficie totale, dans les diverses années, en ce qui a trait aux îles de l'Arctique et au continent, avant l'entrée en vigueur des règlements. Si je comprends bien, certaines priorités ont été transformées en permis, mais pas toutes, il s'en faut. Ai-je raison, et dans quelle proportion les priorités ont-elles été transformées en permis?

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, je vais obtenir ce renseignement.

(Le crédit est adopté.)

Direction des régions septentrionales—  
Divisions du bien-être social et de l'expansion industrielle—  
300. Administration, fonctionnement et entretien,  
\$1,977,426.

**M. Best:** Monsieur le président, sans vouloir retarder l'adoption de ces crédits, j'aimerais faire ici quelques brefs commentaires.

C'est à propos de ce poste, ainsi que des postes 298 et 299, qu'on pourrait faire quelques observations sur l'instruction et les chances de progrès de nos citoyens du Nord, notamment les Esquimaux et les Indiens. J'aimerais le faire brièvement. D'après les divers chiffres que le ministre nous a fournis, j'en déduis qu'il y a environ 35,000 citoyens dans le Nord, dont 3,000 ou 4,000 sont des Esquimaux.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur le président, pour la gouverne de l'honorable député, je lui apprendrais qu'il y a 12,000 Esquimaux.

**M. Best:** Je vous remercie beaucoup. Je m'intéresse au développement artistique, culturel et social de nos citoyens du Nord, notamment des Esquimaux, que les services du ministre ont grandement aidés. A mon avis, le ministre et ses fonctionnaires méritent des félicitations à cet égard.

Nous entendons souvent, au Canada, des critiques à propos de l'influence qu'exercent d'autres Canadiens sur les traditions et la vie culturelles des Esquimaux, et je parle notamment des dessins, et des sculptures sur pierre et sur os des Esquimaux, et le reste. Sauf erreur, la situation était assez floue et si ces gens n'avaient pas été orientés, en quelque sorte, ces arts auraient vraiment disparu avec les années. Les talents artistiques des Esquimaux se sont manifestés ces dernières années au moyen de sculptures sur pierre et d'imprimés d'une qualité peu commune, encouragés par les fonctionnaires du ministère; ces créations ont fait une grande impression dans le monde artistique du pays et, en réalité, dans plusieurs pays du monde. La très récente méthode d'impression se révélera peut-être d'un mérite artistique encore plus international que les sculptures.